



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 5669

Texte de la question

M. Rene Couanau appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les difficultés financières que l'ACTIA (Association de coordination technique pour l'industrie agro-alimentaire) rencontre cette année encore, difficultés liées à une réduction des autorisations de programme et des crédits de paiement. L'ACTIA qui regroupe 15 centres techniques voit par ailleurs sa dotation stagner depuis plusieurs années, ne lui permettant pas le développement prévu à sa création. Il lui demande donc quelles mesures il envisage de prendre pour 1993 et les années à venir afin de permettre à cette association de remplir pleinement sa mission dont l'essentiel consiste à coordonner l'activité des associations et des centres agro-alimentaires en accroissant leur compétence et leur efficacité.

Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture et de la pêche a, depuis la création de l'association de coordination technique pour l'industrie agro-alimentaire (ACTIA) en 1983, soutenu ses actions en prenant en charge 55 p. 100 du coût des programmes de recherche communs à plusieurs centres ainsi qu'une part des rémunérations des ingénieurs chargés de leur suivi. Le ministère met également à la disposition de l'ACTIA un directeur. Le budget consacré à l'ACTIA, en investissement et en fonctionnement, s'est stabilisé autour de 8 millions de francs. Le ministère de l'agriculture et de la pêche attache un grand intérêt aux travaux réalisés par les centres regroupés au sein de l'ACTIA, et tout particulièrement à leur regroupement autour de projets fédérateurs, tels que la mise au point de méthodes d'analyse. Les actions menées depuis l'an passé dans ce domaine pourraient, si elles sont poursuivies et amplifiées, pallier la dispersion actuelle en matière d'appui technique aux entreprises. C'est pourquoi les pouvoirs publics continueront à soutenir l'ACTIA, dès lors que son rôle s'élargira. La ligne 61-21 article 80, consacrée au financement des programmes de recherche de l'ACTIA, a connu en 1992 d'importantes difficultés de crédits de paiement. Elles ont pu être résolues grâce à un redéploiement à partir d'autres lignes budgétaires. Les crédits de paiement prévus dans la loi de finances initiale pour 1993, effectivement faibles (5,4 millions de francs) n'ont pas été cependant diminués contrairement à ceux des autres lignes de crédit, sur lesquelles tout l'effort de diminution impose à porter. Pour l'instant, toutes les demandes de crédit de paiement dument présentées ont été honorées. Si en fin d'année, le manque prévisible de crédits de paiement s'avère effectif, le ministère examinera si, comme en 1992, certains transferts d'autres lignes de crédit sont possibles. Les prévisions budgétaires pour 1994 laissent apparaître une légère augmentation des crédits de paiement, plus forte qu'ailleurs bien que peut-être insuffisante, ce qui montre la priorité accordée par le ministère sur ce sujet. Les autorisations de programmes et les dotations ordinaires seront en revanche en baisse sensible. Mais la fusion de cette ligne de crédit avec les autres lignes d'aide à la recherche en matière d'alimentation laissera plus de souplesse dans le soutien à l'ACTIA. Ces prévisions budgétaires laissent presager qu'à l'avenir, le fonctionnement de l'ACTIA devra être revu dans le sens d'une plus grande implication des centres techniques et de l'industrie alimentaire. Celle-ci devrait être possible grâce à la preuve qu'a fournie l'ACTIA de son utilité depuis sa création et son activité fédérative nouvelle en matière d'analyse. Le conseil d'administration de l'ACTIA a été chargé de réfléchir à une meilleure mise en commun des moyens des centres techniques, en

matiere d'analyse, mais aussi de formation continue et d'information scientifique et technique, et a deja procede a une importante clarification des cotisations. L'ACTIA ne pourra continuer a exercer son role, eminentement utile, qu'avec une volonte de toutes les filieres agro-alimentaires et de toutes les regions de mettre en commun leurs moyens d'appui technique plutot que de poursuivre des strategies trop individuelles et suicidaires a terme pour les differents centres techniques.

Données clés

Auteur : [M. Couanau René](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5669

Rubrique : Agro-alimentaire

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 1993, page 2868

Réponse publiée le : 8 novembre 1993, page 3909